



PROCES VERBAL

SECTION COMPETITIONS JEUNES foot à 11

REUNION DU 19 AVRIL 2018

Présidence : COLLINET Eric

Présents : Jean Louis ROUSSEAU – Jean Jacques LEBERT – COLLINET Eric

Absent :

OUVERTURE

L'animateur accueille avec plaisir les membres et ouvre la séance

APPROBATION DES PROCES VERBAUX

L'animateur,

Demande si des observations ou modifications doivent être apportés au procès-verbal cité ci-après :

PV Du 16 Avril 2018 paru sur le site le 17 Avril 2018.

La Section,

Adopte, à l'unanimité, le procès-verbal

RAPPEL / FEUILLE DE MATCH

La feuille de match doit être remplie entièrement :

1° Le N° de licence et Nom de l'éducateur responsable de l'équipe (dans la case en bas de la feuille)

2 ème Le nom et N° de licence des arbitres et juge de touche

3 ème Les jeunes doit être encadrés par un Educateur ou Dirigeant Majeu

Catégorie U17

FORFAIT GENERAL

L'animateur,

Donne lecture du courrier reçu le 19 Avril de Reims Espérance I déclarant FORFAIT GENERAL
Pour son équipe U 17 D 2 GR B –

La section,

Prend acte et regrette cette décision

Frais de dossier 70 € à la Charge du Club de Reims Espérance

L'ANIMATEUR

Jean Jacques LEBERT

LE SECRETAIRE

JL ROUSSEaux

PROCEDURE D'APPEL

Ces Décisions peuvent être frappées d'appel devant la Commission d'Appel Sportive du District Marne de Football (article 190 de RG de la FFF) et ce, dans les délais de SEPT jours francs à compter du jour de la publication sur le site internet du District Marne (<http://marne.fff.fr>)

ARTICLES 182.188 des R.G de la F.F.F – QUESTIONS RELATIVES A L'APPLICATION DES LOIS DU JEU,
MUTATIONS, ARBITRES, REGLEMENTS GENERAUX ET REGLEMENTS PARTICULIERS